Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 355

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
No 355 25 mars 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Eric Baier
Rudof Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

355

Domaine public

Un autre terrain pour un nouveau combat

Tous s'étaient prononcés pour la participation ; les syndicats avec leur initiative, le patronat (divisé pourtant) avec le contreprojet, les démocrates-chrétiens avec leur double refus.

Tous se retrouvent au point de départ. Alors un coup pour rien ? A court terme, assurément ! Même s'il faut admettre que la campagne précédant la votation doit laisser des traces dans les esprits, et préparer une réflexion nouvelle en la matière.

Un acquis : on est maintenant débarrassé d'un débat confus et abstrait, d'une étiquette, celle de la « participation », que les forces antagonistes ont pu interpréter à leur guise (non sans opportunisme et démagogie : n'a-t-on pas vu à Genève, notamment, un « comité pour la participation des travailleurs » réuni pour vanter les mérites du contreprojet des Chambres fédérales ?).

Un rappel : l'Union syndicale suisse a été entraînée contre son gré dans cette entreprise ; l'idée en revient aux syndicats chrétiens qui ont menacé à l'époque de faire cavalier seul ; l'USS, contrainte, a suivi...

De prime abord, le projet syndical avait peu d'avenir ; la Confédération helvétique n'est pas au premier rang en ce qui concerne les expériences de participation. Pourquoi, dans ces conditions, situer d'emblée le débat au niveau constitutionnel, avec les écueils de la double majorité (peuple et cantons) et de la législation d'exécution (poids de la droite au Parlement) ?

A quoi sert d'inscrire un grand principe dans la Constitution quand on sait qu'une majorité parlementaire solide peut bloquer sa réalisation (cette question reste toujours d'actualité, si l'on considère les nouvelles tentatives d'intervention à ce niveau, d'ores et déjà annoncées) ? Là réside probablement une des raisons du peu d'enthousiasme des citoyens à se rendre aux urnes le 21 mars, puis ensuite à se manifester pour le projet syndical ; et le moins que l'on puisse dire est que les syndiqués eux-mêmes ne se sont pas eux-mêmes mobilisés massivement ce jour-là !

Il faut admettre, enfin, que la campagne des syndicats s'est déroulée de manière confuse : tour à tour, la participation était supposée affermir le système économique, puis le transformer ; les modèles étrangers ont été beaucoup cités, mais c'était bien une solution helvétique qu'il fallait trouver. Que voulaient donc les syndicats ?

Reste maintenant à demander aux principaux intéressés, les travailleurs, ce qu'ils veulent.

Reste maintenant à prendre le patronat à la lettre, lui qui se déclare prêt à la discussion sur ce chapitre. Avec les conventions collectives, les organisations syndicales se trouvent, pour lutter, sur un terrain qui leur est connu. Si vraiment leurs membres tiennent à la participation et sont prêts à lui donner un contenu concret, c'est à partir de cette base-là que le combat peut être gagné : voilà qui pourrait constituer un enjeu majeur du futur renouvellement de ces conventions.

Une fois cet obstacle levé, des précédents précis accumulés, on pourrait penser à une législation qui viendrait combler les lacunes et assurer un seuil minimum d'intervention aux travailleurs dans tous les secteurs de la vie économique.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : 76 « Tiger » pour 1170 millions : dans les petits papiers de Northrop ; p. 4 : A Matisa, les patrons veulent oublier Bulova ; p. 5 : Initiative sur le logement : le coup du double « non » ; p. 6 : Point de vue : Le théâtre romand vu d'outre-Jura ; p. 7 : Le carnet de Jean-louis Cornuz : Dénominateur commun — Le salaire d'Esculape — Des atouts dans la manche de M. Brugger — Croissance zéro ; p. 8 : Métallurgie genevoise : l'enlisement d'une famille — La semaine dans les kiosques alémaniques.